

Manifeste CSMF Jeunes Médecins

Mai 2019

Selon le rapport de la commission jeune de l'Ordre des médecins d'avril 2019, trois quarts des jeunes médecins souhaiteraient s'installer dans le cadre d'une activité libérale ou mixte (libérale et salariée). Dans les faits, moins de 15% des inscriptions à l'Ordre se font en exercice libérale (35% pour les inscriptions faites dans les cinq ans suivants la fin de l'internat).

Ce faible attrait pour la médecine libérale serait l'expression de la peur d'une faillite économique entraînant par des charges financières importantes, d'une vision moins sacerdotale du métier et d'une valorisation économique peu lisible à court et moyen terme de l'activité médicale quotidienne.

Nous, jeunes médecins libéraux, nous souhaitons par l'intermédiaire de la Csmf Jeunes Médecins démontrer que la liberté, clé de la médecine libérale, est la réponse permettant à nos jeunes confrères de faire grandir leur projet de vie puis leur projet professionnel en réduisant leurs peurs et les problématiques actuelles de notre système de santé.

Défendre les fondements de la médecine libérale en les faisant évoluer

Lors de sa création le 6 décembre 1928, La Csmf rappelait les fondements de la médecine libérale :

- la liberté de choix du médecin par le patient
- le respect du secret professionnel
- la liberté de prescription

Nous défendrons les libertés qui définissent l'exercice libérale. En plus de celles fondatrices citées ci-dessus, nous protégerons :

- la liberté d'installation des professionnels sur l'ensemble du territoire
- la liberté tarifaire dans le cadre de contrats conventionnels avec les assureurs publics et privés

Conscient de la responsabilité sociale des médecins auprès de la population, nous souhaitons faire évoluer ces principes dans le respect des principes libéraux :

- Favoriser **les engagements collectifs des médecins dans les territoires pour maintenir la liberté d'installation**
- Créer un **cadre conventionnel unique accessible à tous les médecins permettant une liberté tarifaire régulée par contrat**

La liberté du médecin s'acquière également par une indépendance vis à vis des sources de rémunération. Aujourd'hui largement dominée par le paiement à l'acte venant de l'assurance obligatoire publique, son évolution vers de multiples sources permettrait de garantir cette indépendance. Les bases qui devront être revalorisées seraient :

- **une rémunération basée majoritairement sur le paiement à l'acte prenant en compte la complexité de ces derniers et effectué par le patient ou via un tiers indépendant des assureurs publics et privés** tel que PayMed permettant de garantir l'accès aux soins à toute la population
- un développement de **la rémunération des actes hors consultations et des contraintes liées aux soins non programmés via un paiement à l'acte et forfaitaire**
- un développement de **la rémunération d'actes médicaux à valeur ajoutée pour la population par des organismes privés** (comme la consultation de prévention pour les employés de la branche transport financé par Klésia, l'organisme de prévoyance)

Créer les fondations de l'entreprise médicale libérale et durable de demain

Être médecin libéral, c'est être médecin et chef d'une entreprise médicale libérale. Jusqu'alors, le modèle d'entreprise médicale libérale se limitait à un cabinet d'un, voire deux médecins regroupés pour partager une secrétaire. Depuis quelques années, en accord avec les souhaits des plus jeunes, des modèles sont apparues (maisons de santé pluriprofessionnels, communauté professionnelle de territoire, pôle de santé en multisites...) afin de répondre aux besoins des professionnels de santé et de la population.

Nous sommes convaincus que la liberté laissée par la médecine libérale est la seule qui puisse répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Nous souhaitons créer un cadre permettant le développement durable de l'entreprise médicale libérale de demain au cœur de son territoire et au service de la population. Pour cela et en se basant sur les fondements et les évolutions suscitées notamment en termes de rémunérations, nous souhaitons :

- **faciliter les regroupements de professionnels de santé** (médecins généralistes, médecins des autres spécialités, paramédicaux...) sans imposer une forme standard **via un cadre administratif (aujourd'hui multiple avec les équipes de soins primaires (ESP), les équipes de soins spécialisées, les maisons de santé pluriprofessionnelles ou les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)...), juridique et financier unique, flexible (en simplifiant le cadre actuel de la SISA)** indépendant des établissements publics (centre hospitaliers, groupements hospitaliers de territoires (GHT)...)
- adapter les financements en faisant évoluer les accords conventionnels (ACI) MSP et CPTS **vers un ACI unique prenant mieux en compte les implications des médecins dans les soins à la population et les coûts organisationnels nécessaires pour répondre aux besoins**

- **adapter les financements des forfaits (ACI, ROSP, forfait structure, assistants médicaux...) en permettant une contractualisation par l'ensemble des médecins libéraux quel que soit leur spécialité**
- **permettre une contractualisation de délégation de service public pour l'organisation des soins non programmés, hors permanence de soins, sur un territoire entre les autorités publiques et les organisations de médecine libérale du territoire incluant le premier et le second recours pour une prise en charge complète du patient et décharger ainsi l'hôpital public**
- **valoriser financièrement les activités de préventions individuelles et collectives à l'acte et par des forfaits** via des partenariats avec des institutions publiques et privées dans le respect de la liberté de choix du médecin par le patient
- **adapter la convention de branche des employés de cabinet médicaux aux évolutions des métiers et des tâches** (secrétaires médicales, assistants médicaux, coordonnateurs) en ouvrant des passerelles entre ces métiers

Améliorer la protection sociale et la formation du médecin libéral

Au-delà de sécuriser l'ensemble des modes d'exercices (en cabinet seul, regroupés, en plateau technique) par les mesures déjà citées, la peur de l'échec des jeunes médecins s'expliquent également par une moindre protection sociale par rapport à ce dont ils bénéficiaient lorsqu'ils étaient étudiants.

En tant que médecin libéral, **nous souhaitons une protection adaptée à la situation personnelle et familiale de chacun basée sur le principe de solidarité confraternelle.**

Dans ce sens, nous souhaitons, **une amélioration significative de la protection fournie par le régime PAMC des médecins conventionnés en le rapprochant du régime des salariés afin de favoriser les exercices mixtes** avec :

- **une prise en charge des indemnités journalières dès le troisième jour**
- **une prise en charge à 100% pour les accidents du travail** y compris en permanence des soins
- **une adaptation des cotisations retraites avec une progressivité en début d'activité et adaptée au statut** (remplaçant non thésé, remplaçant thésé, nouvel installé)
- **ouvrir le régime PAMC amélioré aux médecins remplaçants sans seuil minimum d'activité**

Concernant la formation continue, nous **souhaitons ouvrir la possibilité des formations DPC aux médecins remplaçants dès lors qu'ils sont inscrits à l'Urssaf.**

Concernant la formation initiale, nous continuerons à soutenir la **mise en place de stage pour les étudiants de second et de troisième cycle dans les structures de soins privés sur l'ensemble du territoire.** Nous souhaitons le **développement en troisième cycle d'un module de gestion de l'entreprise médicale libérale, effectués par des médecins libéraux et ouvert à toutes les spécialités.**

Développer une médecine moderne adaptée au monde d'aujourd'hui et de demain

Aujourd'hui, les grandes entreprises technologiques (Google, Apple, Microsoft notamment) développent des objets et des services permettant de se surveiller et de prédire son état de santé et d'aider au diagnostic des pathologies.

Chez nous, des start-ups, dont certaines sont maintenant des licornes, développent de nouveaux services pour les patients (prise de rendez-vous, assurance santé simplifiée) et pour les professionnels (communications, téléconsultations).

L'ensemble des améliorations de notre système de santé présentées dans ce manifeste ne peuvent être exploitées que si elles sont accompagnées des outils adaptés à notre temps et évolutifs dans le futur :

- **développer l'espace de messagerie sécurisée avec une interopérabilité totale entre les systèmes pour les professionnels (Mailiz et Apycript) et pour les patients**
- **développer un protocole de messagerie instantanée standardisée sécurisée pour faciliter les échanges au sein d'une équipe et compatible avec les systèmes existants (MiSS)**
- **favoriser la mise à disposition des données démographiques et de santé publique à l'ensemble des professionnels au sein d'un portail unique (incluant l'actuel CartoSanté) pour leur permettre d'adapter leur offre aux besoins de la population au moment de l'installation et de l'évolution des projets de santé**
- **développer l'interopérabilité entre les logiciels médicaux des médecins libéraux** via la mise en place d'un standard (à l'image de projet Arkhn pour les données hospitalières)
- **développer une interopérabilité entre les systèmes d'informations de l'ensemble des acteurs (médicaux, paramédicaux, publics et privés) via le développement du DMP** qui doit être accessible à tout moment (dans un bureau ou en déplacement) par les professionnels de santé et les patients dans le respect du secret médical
- favoriser l'émergence d'innovation par des acteurs médicaux et non médicaux par la création d'une structure de soutien

Nous pensons que l'ensemble de ces améliorations permettront aux médecins, jeunes et moins jeunes, d'exprimer leurs compétences et de libérer leurs talents et leurs idées au service de l'ensemble de la population des complexités administratives et financières. Cette libération permettra de garantir un accès équitable pour tous à une médecine de premier et de second recours de qualité et efficiente qui a fait du système de santé français un modèle dans un passé récent.